



# Comm'une Infos

Bulletin d'information municipale

n°7

Janvier-Février-Mars 2022



La solidarité est en marche !

*Le Mot du Maire*

Le 24 février, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué un choc ! Aux portes de l'Europe, à 3 heures d'avion seulement de Paris, le peuple Ukrainien est attaqué !

Immédiatement, tous les citoyens du monde ont tourné leur regard vers ce pays, exprimé leur souhait d'apporter leur soutien aux Ukrainiens. De nombreux rassemblements devant les mairies, dont Val-du-Mignon, ont été des temps de témoignages pour partager les nouvelles recueillies auprès de familles et d'amis résidant en Ukraine.

A ce moment-là, nombre d'entre nous, dans un élan de solidarité ont souhaité apporter de l'aide sous quelque forme que ce soit.

En partenariat avec l'Association des Maires de France, la Protection Civile et l'Association «Amitiés sans frontières» du secteur Mauzéen, différentes collectes ont commencé ainsi qu'une liste d'inscription comme hébergeur pour des familles de réfugiés.

Vous êtes nombreux à répondre encore à ce jour en donnant vêtements, chaussures, produits d'hygiène, matériels de secours, médicaments... Une partie de la collecte a été prise en charge par la Protection Civile, le reste est en stock pour équiper les réfugiés qui arrivent dans notre secteur.

En complément, certains d'entre vous se proposent d'accompagner, d'aider les réfugiés en mettant à leur disposition leurs compétences professionnelles, administratives, éducatives ...

MERCI à tous pour votre participation !

En parallèle, l'actualité communale du trimestre voit :

- la finalisation du Site Internet de la commune en vue de son ouverture,
- le début des audits énergétiques des bâtiments communaux, salle des fêtes, ancienne boulangerie et les logements voisins, ainsi que la ferme Giraud en vue de diminuer la consommation électriques,
- et la réélection du premier adjoint et maire délégué d'Usseau.

En effet, pour donner suite à la démission de Jean-Marie BERTAU de ses fonctions de premier adjoint et maire délégué d'Usseau (et non de conseiller municipal), le 18 mars, un nouveau maire délégué et les adjoints au nombre de 4 ont été réélus.

Du côté festif, vous allez découvrir au fil de la lecture de ce bulletin, de nombreuses animations qui vont vous être proposées sur les mois à venir.

Dès à présent, vous pouvez :

- suivre toute l'activité communale sur le site <https://mairie-valdumignon.fr>
- et être informé en temps réel par l'installation sur vos smartphones de l'application PanneauPocket => Val-du-Mignon en favori ♥!

## Sommaire

<b>Conseil Municipal</b>	
Comptes rendus	p. 2
<b>Actus du moment</b>	
Projet Ecole	p. 3
Commission « Randonnées »	p. 4
Conseil Municipal des Enfants	p. 4
Saint Pierre et Ananie	p. 4
Actualité à l'école	p. 5
Economie d'énergies	p. 5
Projet Participatif « Sauvons les pollinisateurs »	p. 6
Toutes et tous rassemblés pour l'UKRAINE	p. 7
Cimetière d'Usseau	p. 8
<b>Parole aux Associations</b>	
Familles Rurales	p. 8
Anciens Combattants	p. 9
APE Usseau	p. 9
Evènements à venir	p. 9
<b>Veille et Proposition</b>	p. 10
<b>Zoom sur...</b>	p. 10
<b>Vivre Ensemble</b>	
Déjections canines	p. 11
Gestion des eaux pluviales	p. 12



Alors restons connectés et solidaires !  
Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

*du 17 janvier 2022*

**Etaient présents :** 12 élus / **Etaient absents excusés :** 3 élus / **Etaient représentés :** 4 pouvoirs.

### ❖ **Modifications des statuts du Syndicat d'Electrification de Mauzé sur le Mignon (validé par 16/169)**

La modification des statuts concerne :

- La demande de retrait de la commune de Val du Mignon, par courrier du 3 novembre dernier, suite à une délibération du conseil municipal du 21 octobre dernier (cf. Comm'une info n°6).
- La modification des compétences, afin de répondre aux demandes des communes, en prenant en charge les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms et l'éclairage public en même temps que les travaux de basse tension.

### ❖ **Vente de matériels communaux (validé par 16/16)**

Un état des lieux a été effectué avec les agents du service technique sur les matériels qui ne sont plus utilisés. Il a été convenu de mettre en vente :

- Le broyeur d'accotement BERTI, acquis en 2019,
- Le porte outils RAPID MONDO et accessoires (support, masse additionnelle, traine métallique et désherbeur de chemins), acquis en 2015,
- La balayeuse COCHET, acquise en 2005.

Il appartient à la Commune de fixer un montant minimum de vente. La commission « Finances » du 11 janvier dernier a proposé la mise en vente de ces matériels pour un montant global de 8 500€.

### ❖ **Vente des tuiles du local communal route de la Forêt (ancienne boulangerie) (validé par 16/16)**

Lors de la réfection de la toiture du local route de la Forêt, il a été conservé les tuiles en bon état. La Commune a reçu des demandes pour l'achat de ces tuiles, qui sont au nombre de 2 500, soit 500€ le lot.

### ❖ **Ajout de tarifs au gîte « Ferme Giraud » de Thorigny /M., salle « Angélique » d'Usseau et « Socio-éducative » de Priaires (validé par 16/16)**

Des associations extérieures à la Commune sollicitent ses locaux, afin de proposer aux habitants la pratique de leurs différentes activités (sophrologie, yoga, etc...). Or, il n'existe pas de tarifs pour ces associations.

Suite à la décision des membres des commissions « Finances » et « Vivre ensemble » lors de la réunion du 11 janvier dernier, il est proposé d'appliquer un tarif « Associations extérieures » et pour les demandes régulières d'ouvriers exerçant leur activité ponctuellement sur des chantiers aux alentours de la Commune.

*du 18 février 2022*

**Etaient présents :** 13 élus / **Etaient absents excusés :** 1 élu / **Etaient absents non excusés :** 1 élu / **Etaient représentés :** 4 pouvoirs.

### ❖ **Convention 2022 Relais d'Assistants Maternelles et dépenses structurelles avec le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen (validé 16/17)**

Un espace dédié à la famille et à la petite enfance est géré par le Centre Socio-Culturel par Madame Fabienne FOURNIER. Elle assure un lien avec les assistantes maternelles des 11 communes adhérentes, avec les parents en recherche de nounou, accompagne les familles sur le domaine employeur (contrat et salaire ...), propose des animations pour les enfants avec les assistantes maternelles.

*du 18 mars 2022*

**Etaient présents :** 13 élus / **Etaient absents excusés :** 2 élus / **Etaient représentés :** 3 pouvoirs.

### ❖ **Election du Maire délégué d'Usseau (14 voix, 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul)**

Suite à la démission de Jean-Marie BERTAU de sa fonction de Maire délégué d'Usseau, il est procédé à une nouvelle élection. S'est présente comme candidat : M. Pascal WIERZBICKI.

### ❖ **Election des adjoints (15 voix et 1 bulletin blanc)**

Suite à la démission de Jean-Marie BERTAU de sa fonction de 1<sup>ère</sup> adjoint, il est procédé à une nouvelle élection. Cette élection est un scrutin de liste. S'est présentée comme liste de candidats :

1<sup>er</sup> adjoint : Patrice VIAUD / 2<sup>ème</sup> adjointe : Monique GRATALOUP / 3<sup>ème</sup> adjoint : Pascal WIERZBICKI / 4<sup>ème</sup> adjointe : Myriam LIXON.

❖ **Approbation des Comptes de Gestion 2021 dressés par Mme DEVERE, Comptable de la Trésorerie de Frontenay Rohan-Rohan (validé 16/16)**

Les comptes de gestion du budget principal de la commune, du budget annexe « Centre de Loisirs » et du budget du SPIC « Régie Energies Renouvelables » sont approuvés à l'unanimité.

❖ **Approbation des Comptes Administratifs 2021 (validé 16/16)**

**Le Budget Principal** de la Commune de Val du Mignon se trouve **excédentaire de 396 424,04€** (47 605,60€ pour l'INVESTISSEMENT et 348 818,44€ pour le FONCTIONNEMENT).

**Le Budget Annexe du Centre de Loisirs** se trouve **déficitaire de 10 864,28€** uniquement en fonctionnement, car il n'y a pas d'investissement fait étant donné que la commune n'est pas propriétaire.

ATTENTION, le déficit du Budget Annexe du Centre de Loisirs comprend les années 2020 et 2021. Le mandat et le titre nécessaires à la prise en charge du déficit en 2021 n'ont pas été traités.

**Le Budget Annexe du SPIC – Energies Renouvelables** se trouve **excédentaire de 6 350,89€** (1 639,51€ pour l'INVESTISSEMENT et 4 711,38€ pour le FONCTIONNEMENT).

Pour plus d'information, vous retrouverez tous les détails dans le compte-rendu du conseil disponible sur le site internet.

## ACTUS DU MOMENT

### Projet Ecole : Où en sommes-nous ?

Après une phase de travail avec le **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour le recensement des besoins et des contraintes émis par les enseignantes, les associations, le personnel et les élus, le cahier des charges a été envoyé à différents architectes. Ils vont prochainement nous présenter leurs propositions et nous devons choisir le cabinet qui nous accompagnera sur le projet.

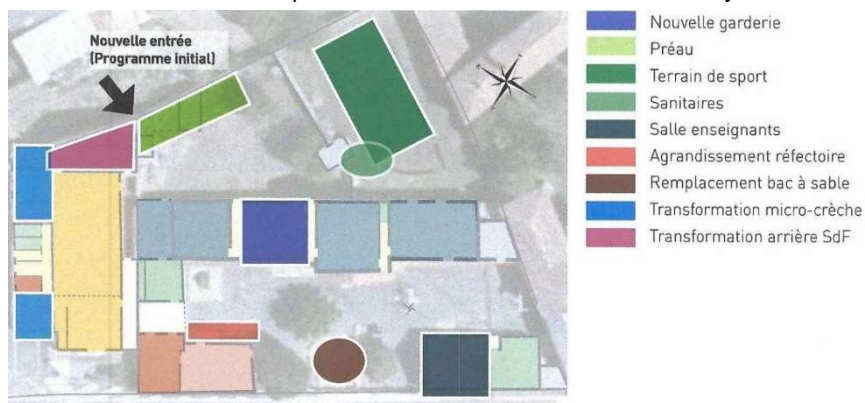
**Résumé des besoins et réflexions pour l'école et ses bâtiments :**

- Création d'un préau pour les élèves
- Création d'un abri pour les parents
- Adaptation intérieure pour la nouvelle entrée des élèves
- Aménagement d'un bureau des enseignantes accessible
- Rangements extérieurs
- Agrandissement du réfectoire.

Par ailleurs, l'école doit pouvoir conserver 4 salles de classes (avec un dortoir) et une garderie. Une réflexion sur la salle de motricité sera également envisagée.

**Espaces extérieurs / Aménagements des cours avant et arrière :**

- Cour arrière => Pour accueillir la nouvelle entrée, assurer un meilleur fonctionnement et améliorer l'ombrage et la fraîcheur.
- Cour avant => Réflexion sur la différenciation des espaces pour les petits et les grands et le passage de l'un à l'autre
- Création d'un «terrain de sport»
- Travail sur le remplacement du bac à sable et de certains jeux devenus obsolètes ...



Le plan de financement dans sa globalité n'est pas encore connu, les travaux pourront être réalisés en une ou plusieurs tranches. A suivre l'avancée du projet au fil des « Comm'une info... » !

## Nouvelle commission « Randonnées »

Le jeudi 20 janvier 2022, une première réunion du groupe de travail « Randonnées » s'est réuni à la salle des fêtes de Priaire à 19 heures.

Cette première réunion a rassemblé des membres du Conseil municipal et des habitants de la Commune de Val du Mignon : Christine AUDÉ (Conseillère municipale – Olbreuse), Sophie LATROMPETTE (Conseillère municipale – Le Grand Breuil), Patrice VIAUD (Maire délégué et 1<sup>er</sup> Adjoint de Thorigny sur le Mignon), Eliane MORIN (Présidente des temps périscolaires Ussolière), Annette VIAUD (Habitante et randonneuse de Thorigny sur le Mignon), Colette MARIE (Habitante et randonneuse de Thorigny sur le Mignon).

Etaient invités également mais excusés : Chantal NOEL (Antigny), Laurent MILLET (Le Plénisseau), Yohan JOYEUX (Ussolière). Ce groupe de travail, piloté par Christine AUDÉ et Sophie LATROMPETTE, a pour objectif de proposer des circuits de promenade et de randonnée sur la commune de Val du Mignon à découvrir à pied, à cheval, à vélo... tout en observant les particularités de notre environnement (faune, flore, site, monuments...).

Les premiers tracés des circuits de randonnée se feraient au départ de la Ferme GIRAUD située à Thorigny sur le Mignon. En effet, l'acquisition récente de cet établissement et des perspectives offertes à la location de celui-ci (centre de loisir, salle des fêtes, location de gîte, organisation de classes vertes, séminaire, espace de travail partagé...) permettent la découverte des alentours et de s'adonner à la marche à pied ou autre.

Les premiers tracés des circuits offriront des itinéraires de différentes distances.



Il est envisagé un balisage local des parcours et une identification de ceux-ci selon le nombre de kilomètres à effectuer.

L'idée est de créer des points de connexion entre les circuits proposés et de relier les différents villages et hameaux afin de permettre aux promeneurs d'allonger ou de raccourcir leurs trajets.

Lors du Conseil Municipal du 18 mars dernier, une Commission « RANDONNÉES » a été créée et validée à l'unanimité. Celles ou ceux qui souhaiteraient en faire partie peuvent joindre les responsables identifiées via le secrétariat de mairie.

## Conseil Municipal des Enfants

Depuis la mise en place du Conseil Municipal des Enfants de l'école Eléonore d'Olbreuse, nos petits élus de Cm1 et Cm2 se sont retrouvés environ 1 fois par mois pour avancer sur les projets choisis en début d'année scolaire.

Par groupes de travail, nos jeunes conseillers découvrent les contraintes de la mise en place de projets. Par exemple, les jeux doivent respecter des normes de sécurité précises pour que les enfants ne se blessent pas.

Le bac à sable deviendra un espace de lecture, dessin et rassemblement pour les anniversaires ou d'autres activités scolaires. Ici aussi les enfants ont tenu compte d'exigences telles que la prise en compte de normes pour personnes en mobilité réduite.

Parfois dissipés, ils sont cependant très attentifs aux interventions extérieures.

Pascal Wierzbicki a eu l'occasion de leur expliquer ce qu'est le label « APICITE » dont nous faisons partie. Pour donner suite à cela, un échange d'idées très animé a eu lieu pour améliorer l'existant et obtenir une deuxième abeille.

L'année scolaire n'est pas encore terminée, les enfants ont encore des idées à concrétiser...

## Saint Pierre et Ananie ... Episode 4

Le dossier prend enfin tournure ... Retour sur l'antériorité du dossier :

- Découverte et stockage de la toile
- Démarche auprès des autorités culturelles pour la restauration du tableau
- Devis pour les travaux / Accord participation CAN et de la Fondation du Patrimoine
- Reprise du Dossier, Mise en œuvre d'une commission
- Présentation au Conseil Municipal de février 2021 avec intervention de Mme LAMY, Conservateur en chef du Patrimoine - Directrice des Musées de Niort Agglo – démontrant l'intérêt de cette toile pour notre patrimoine.
- Récupération du tableau stocké au Centre P. MITARD dans les ateliers de NIORT
- 23 décembre 2021 : signature de l'arrêté de classement de la toile aux Monuments Historiques.
- Janvier 2022 : envoi du dossier de demande d'aide financière au **Club des Mécènes**
- 28 février 2022 : Réponse à cette sollicitation => affectation de 2500€ pour les travaux
- 9 mars 2022 : Accord de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour entamer les travaux



Le Conseil Municipal du 11 avril a validé la convention avec le Club des Mécènes et la ligne budgétaire pour la réalisation des travaux.

2011



2022 ?





Le jeudi 17 Mars, Mr Le Directeur d'Académie est venu à l'école Eléonore remettre une lettre de félicitations aux classes qui ont participé à l'action en «Un dessin de Noël pour les militaires en opération» 2021. Cela consistait à adresser un dessin éventuellement accompagné d'un petit mot aux soldats éloignés de leur famille en cette période de fête.

Les enfants ont participé activement à ce projet. Certains enfants ont reçu en retour, des remerciements avec parfois une photo du militaire.

Mme Marie Christelle Bouchery a souhaité que chaque élève reçoive une copie de la lettre de félicitations.

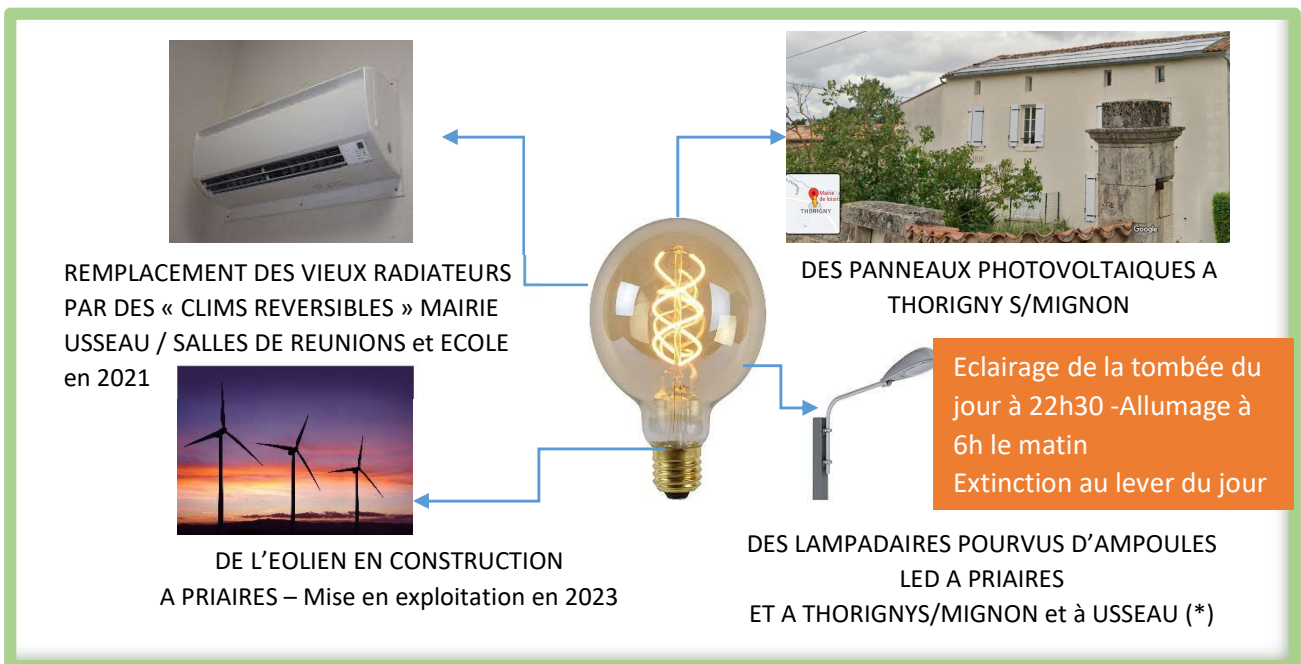
L'ensemble des personnes présentes souhaite la reconduction de cette action en 2022.



## Economies d'énergies : Un geste citoyen des communes et des habitants

Le changement climatique (« bulles » de froid tardives), les pénuries dues aux répercussions du conflit actuel en Europe de l'Est, la hausse des coûts des énergies fossiles et la pollution liée à leur exploitation, tous ces arguments et bien d'autres encore nous obligent toutes et tous à repenser nos consommations d'énergies...

Et à Val du Mignon qu'en est-il, vous interrogez-vous ?



(\*) 25% de LED, à l'initiative de la commune, remplacées par le Service technique ... Les bâtiments communaux sont équipés par des LED au fur et à mesure de leur remplacement.

La plupart des bâtiments communaux (école, gîte de la Ferme GIRAUD et annexe mairie) sont en projet de réhabilitation énergétique...

Le Service technique (O.MARION) tient compte de ces contraintes et les propose pour chaque nouvelle étude.

**Bien sûr, il nous reste beaucoup à faire mais nous avançons au rythme de nos moyens ...**

### QUELQUES EXEMPLES D'ÉCO-GESTES A ADOPTER...

Chacun d'entre nous a le pouvoir de réduire la consommation d'électricité en France en adoptant des gestes simples. En décalant certains usages, alors, adoptons les bons gestes !

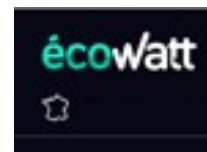
### A la maison :

- Éteignez le chauffage d'une pièce en cours d'aération
- Ne faites pas fonctionner vos appareils avant qu'ils ne soient pleins (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, etc.).
- Limitez le nombre de lumières allumées dans une pièce.
- ...

### Au bureau :

- N'imprimez les documents que si c'est nécessaire et en recto-verso
- Allégez les mails
- Éteignez votre box quand vous n'en avez pas l'utilité, en cas d'absence et la nuit
- Évitez de charger votre portable entre 8h-13h et 17h30-20h30
- Privilégiez le stockage local au Cloud
- Ne laissez aucun appareil en veille (box, TV, ordinateur, console de jeux, etc.).
- Privilégiez les échanges en audio à la vidéo
- Modérez le visionnage des vidéos en streaming

**Pour en savoir plus :** <https://www.monecowatt.fr/>



## Projet Participatif « Sauvons les pollinisateurs » et « APicité »

A L'initiative du CCRET (Collectif des Citoyens pour le Respect de l'Environnement du Territoire) de nombreux évènements ont eu lieu sur Val-du-Mignon.

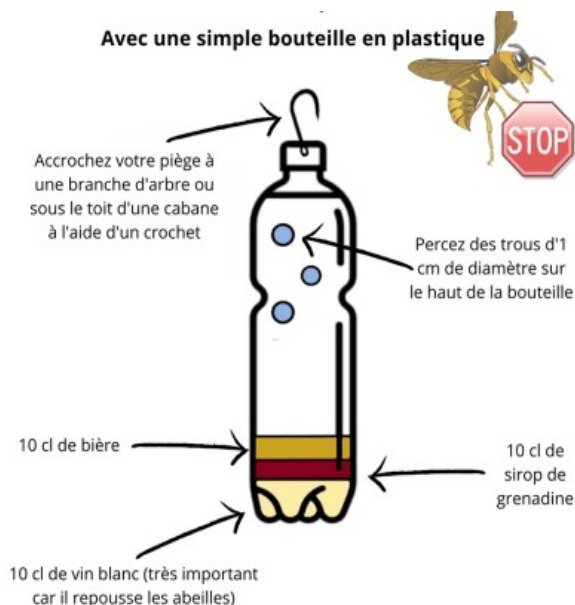
Sur le thème des pollinisateurs, la fresque présente à l'arrière de la mairie, la présentation d'un rucher pédagogique, les animations auprès des enfants de l'école, le semis de jachères fleuries, les différentes plantations d'arbres fruitiers et d'une haie mellifère à Olbreuse ont été l'accomplissement de votre participation au projet participatif des Deux-Sèvres.



Afin de continuer à "Sauver les pollinisateurs", les abeilles notamment, dans l'esprit d'APicité, labellisation reconnue au niveau de la commune, bientôt mise en valeur à l'entrée de la commune par l'affichage de panneau spécifique, nous vous sollicitons pour la mise en place de piège à frelons asiatiques.

### C'est le moment : Fabriquez vos pièges à frelons !

Avec une simple bouteille en plastique



A l'heure où les premiers essaimages ont lieu ...

Si vous apercevez un essaim, appelez le secrétariat de mairie pour faire intervenir un apiculteur du







Le 6 mars, vous étiez nombreux à assister au rassemblement en soutien au peuple Ukrainien sur la place de la mairie d'Usseau. Certains d'entre nous en lien avec des hommes et femmes d'Ukraine ont partagés des correspondances établies depuis plusieurs années. Eliane Morin en lien avec un professeur de KARKOV, Patrick RABALLAND de Mauzé sur le Mignon, Bernard PICAUD en lien avec des jeunes étudiantes venues en stage dans les fermes deux-sévriennes.

Des collectes ont été mises en place (vêtements, matériel médical, produits d'hygiène, etc...). Tout a été trié, soit en partance dans les services de la Protection Civile, soit emballé par sexe, âge et taille... afin de répondre aux demandes de l'association « Amitiés sans Frontières ». Quelques vêtements de grande taille seraient également les bienvenus. Une permanence est tenue chaque mardi après-midi afin de récupérer vos dons, de **14h à 16h** ou de **16h à 18h** (horaire à consulter sur PanneauPocket ou directement à l'ancienne boulangerie) ... Les vêtements d'hiver (\*) n'étant plus de saison, nous allons avoir besoin de vêtements et de chaussures d'été pour tous les âges, de maillots de bains femmes et enfants, de sandales, de tongs, ...

Pour faciliter le travail des bénévoles qui y consacrent leur temps, nous vous demandons de fournir des vêtements propres et en bon état, les reliquats sont remis en sacs pour « le Relais » ou le « Petit Léon » ...

Nous avons toujours et encore besoin de produits d'hygiène féminine et de poudre de lait pour BB, de lait de toilette, de couches, de shampoing, de gels douches, de dentifrices,...

Vous souhaitez porter secours, en fournissant aux collectes organisées par la commune, ou en apportant des temps d'accompagnement scolaire, administratif... Continuez à nous suivre sur PanneauPocket ! Merci à toutes et tous pour toute cette solidarité.

(\*) Les dons non utilisés sont remis à d'autres associations dans le cadre de leurs missions d'assistance aux démunis.



*Crédit photos Monique capelle et internet*

Un merci tout particulier à la Pharmacie PETORIN DELSENY et au magasin INTERMARCHÉ de MAUZE SUR LE MIGNON pour leurs aides ...



## SECOURS A L'UKRAINE

Vous voulez participer à l'élan de solidarité pour l'UKRAINE... Apportez vos dons (vêtements d'été toutes tailles, chaussures d'été, maillots de bain femmes et enfants, couvertures de survies, pansements, lampes frontales, etc... Voir la liste sur le site de la Protection civile

**Où ? Ancienne boulangerie à USSEAU - tous les mardis de 16h30 à 18h ou dépôt en mairie.**



## Cimetière d'Usseau : reprise de concessions échues

Dans le cadre normal de la gestion des cimetières, la Commune de VAL DU MIGNON va procéder à une mise à jour des concessions échues du cimetière d'USSEAU.

Des pancartes seront donc apposées aux concessions concernées et un affichage sera également fait au panneau à l'entrée du cimetière.

En conséquence, si vous êtes concerné par cette procédure, nous vous invitons à prendre contact dans les meilleurs délais, avec le Secrétariat de la Commune de VAL DU MIGNON :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr)
- soit par courrier à l'adresse suivante : Mairie, Place Pierre Rousseau, Usseau, 79210 VAL DU MIGNON

afin de préciser **quel devenir vous souhaitez donner à la sépulture (reprise ou abandon)**.

Nous vous informons que l'article L.223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les concessionnaires et leurs ayants cause peuvent user de leur droit au renouvellement dans le délai de deux années qui suit l'arrivée à échéance de la concession ».

A défaut de renouvellement dans le délai de deux années, le terrain fait alors retour à la commune « **sans aucune formalité** », le Maire n'étant pas tenu « de prendre un arrêté ».

Sans nouvelle de votre part, la sépulture sera reprise à compter de début 2023, l'opération d'exhumation et de transfert du corps sera effectuée dans le respect de la réglementation funéraire en vigueur. Les ossements exhumés seront ensuite déposés dans l'ossuaire situé dans l'enceinte du cimetière d'USSEAU. Les frais liés à cette opération funéraire sont pris en charge par la Commune de Val-du-Mignon.



## PAROLE AUX ASSOCIATIONS

### Familles rurales

La Covid nous a une nouvelle fois mis en standby en ce début d'année. Néanmoins, la sortie surprise prévue à Echiré a bien eu lieu.

Enfants, parent, bénévoles se sont retrouvés samedi 26 février au lieu-dit « Le gué Moreau » pour un baptême en chiens de traineau : très agréable et trop courte promenade le long de la sèvre niortaise.

Avec l'arrivée du printemps, c'est le moment d'aller observer l'évolution de la nature. Après les devoirs, nous avons cheminé en direction des « Chambeaux » et regardé le changement autour de nous qui s'est effectué sur une semaine.

Nous continuons notre projet avec un intervenant juste avant les vacances de Pâques. Nous recevrons un enlumineur qui viendra nous expliquer le lien qu'il entretient entre son métier et la nature.



Ce petit article ne pourrait pas se terminer sans une pensée pour l'Ukraine avec laquelle nous avons gardé le contact.

En 2019, l'association Amitié sans Frontières nous avait contactés car une école en Ukraine recherchait des correspondants français.

C'est ainsi que nous avons créé des liens avec Yurii un professeur de français et que quelques enfants de notre groupe d'accompagnement ont commencé une correspondance avec des élèves ukrainiens de Kharkiv.

Grâce à « Amitié sans Frontières », certaines familles auraient pu venir se réfugier en France mais après réflexion celles-ci ont fait le choix de l'Allemagne. Voici ce que Yurii nous écrivait récemment à ce sujet :

« Les parents de mes élèves m'ont téléphoné. Ils ont décidé d'aller en Allemagne car on y a organisé les écoles pour les enfants ukrainiens. L'année scolaire va continuer et il faut la terminer. Moi et eux, on remercie beaucoup tous les habitants de votre commune ... pour le soutien dans la situation si compliquée pour notre pays. »

« Après la guerre on reconstruira nos villes, on reviendra chez nos proches, on vivra, mais ce sera une autre vie... »



Les communes de LA ROCHENARD et VAL DU MIGNON et l'Association des Anciens Combattants organisent le 8 mai 2022 des cérémonies de la façon suivante :

- 9H00 Moment de recueillement au monument aux morts de Thorigny sur le Mignon
- 9H30 Moment de recueillement au monument aux morts de Priaires
- 10H00 Cérémonie au monument aux morts d'Usseau avec piquet militaire
- 11H00 Cérémonie au monument aux morts de La Rochénard avec piquet militaire et vin d'honneur à l'issue.

« **L'appel du 18 juin** » sera célébré le jour même à 9H00 au monument aux morts de **THORIGNY SUR LE MIGNON**.



*Monument aux morts USSEAU*



*Monument aux morts LA ROCHENARD*

*APE Usseau*



L'Association des Parents d'Elèves de l'école d'Usseau organise sa grande Kermesse le samedi 18 juin après-midi à la Ferme Giraud de Thorigny sur le Mignon. Elle sera précédée, le matin, par la fête de l'école et le traditionnel spectacle organisée par les institutrices.

Au programme, structures gonflables, pêches à la ligne, barbes à papa et plein d'autres surprises pour que nos enfants puissent s'amuser et profiter pleinement de cette journée ! Bien entendu, restauration rapide et buvette pour rassasier et désaltérer les petits comme les grands !



Nous tenons, encore une fois, à remercier chaleureusement l'ensemble des parents qui participent à nos actions, sans quoi il ne serait pas possible d'offrir cette Kermesse à nos enfants !

*Evènements à venir*

Cette année 2022 va être riche en évènements afin de redonner vie et lien social après ces deux années compliquées !

Date	EVENEMENT
30 avril	LOTO organisé par USSEAU Football Club Salle des fêtes USSEAU
15 mai	10 <sup>EME</sup> RANDONNEE PEDESTRE - AAPPMA La Truite USSEAU (79) - Val du Mignon
21 mai	BANQUET DE LA POESIE USSEAU
22 mai	VIDE GRENIER du Comité des Fêtes et des loisirs USSEAU 79
27 mai	Fête des voisins souhaitée - Tout le village de Val du Mignon
4 juin	SPECTACLE 5 <sup>EME</sup> SAISON CAN à USSEAU
18 juin	Fête de l'école et Kermesse APE – THORIGNY SUR LE MIGNON le matin et l'après midi
	FETE DE LA MUSIQUE organisée par la municipalité - THORIGNY s/ M. / Feux de la ST JEAN
5 au 12 juillet	EUROCHESTRIES (Date à préciser) En l'église d'USSEAU – Concert
14 juillet	FETE NATIONALE : Petits déjeuners organisés par la mairie de VAL DU MIGNON / Démonstration équestre vers 19h / Repas champêtre / Bal par Comité des fêtes et des loisirs d'Usseau 79 et conjointement Feux d'artifice par la Municipalité
16 juillet => 13 août	Marché nocturnes : Par le Comité des fêtes de THORIGNY sur le Mignon
19 juillet	Convivial'Eté - Organisé par le Centre Socio-CULTUREL

## **Pour une sobriété et une performance énergétique communale**

Les communes ont des besoins énergétiques importants pour assurer leurs missions, notamment l'éclairage et le chauffage des bâtiments communaux, de l'école, le fonctionnement des engins et véhicules ou encore l'éclairage public.

L'envolée sans précédent et assurément durable des prix de l'électricité, du gaz et des carburants, se répercute aujourd'hui très douloureusement sur les finances des communes et sur leurs budgets de fonctionnement.

Il est temps de proposer un plan ambitieux de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques de la commune de Val-du-Mignon. Il est nécessaire d'envisager une plus grande maîtrise des consommations d'énergie de la commune et de s'orienter vers des actions de sobriété énergétique. D'autant que si les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire des particuliers, elles peuvent abonder à de nombreux financements de travaux de performance énergétique de leur patrimoine.

Dans une approche globale, il nous apparaîtrait ainsi judicieux d'étudier par exemple la substitution de la chaudière fioul énergivore de l'école Eléonore et du chauffage électrique défaillant de la salle polyvalente, par une chaudière biomasse (granulés de bois), ou par une pompe à chaleur. Un tel équipement mutualisé permettrait assurément, d'une part de s'affranchir de l'énergie fossile non renouvelable et coûteuse qu'est le fioul, de réaliser de substantielles économies et d'apporter un meilleur confort thermique aux usagers.

La valorisation photovoltaïque de la grande surface de toiture de la salle polyvalente permettrait également de valoriser par des panneaux solaires un important gisement d'énergie renouvelable.

Nous souhaiterions aussi que puisse être engagée une étude sur le remplacement généralisé de l'ensemble du parc de lampadaires par des appareils à technologie leds, dont la consommation en électricité est divisée par plus de 6 pour une puissance d'éclairage équivalente. Il serait également utile d'engager une réflexion sur les plages horaires d'éclairage public et un renforcement de certains lieux par des lampadaires solaires autonomes.

Au regard des sommes importantes (plusieurs centaines de milliers d'Euros) que la commune perçoit en recettes et compensations des contraintes subies par l'implantation d'éoliennes sur son territoire, il nous semblerait un juste retour des choses que, d'une part des investissements de performance énergétique en bénéficient, et d'autre part, que les citoyens puissent recevoir un chèque énergie compensatoire de la part de la commune.

Nous invitons ainsi les élus communaux en responsabilités à engager sans tarder une réflexion et un passage à l'action sur la sobriété énergétique de la commune, indispensable tant d'un point de vue environnemental que budgétaire pour les finances communales.

*Sébastien DUGLEUX, Fabrice GIRARDEAU, Philippe TEILLET*

## ZOOM SUR ... LA RESTAURATION DU MIGNON



### **RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU MIGNON A THORIGNY SUR LE MIGNON SUR LA COMMUNE DE VAL DU MIGNON**

Dans le cadre de ses actions en faveur des milieux aquatiques le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise a réalisé durant la période estivale 2021 une opération de restauration morphologique du Mignon par la méthode de la recharge sédimentaire sur 300 mètres linéaires.

Les objectifs liés au projet de recharge morphologique du Mignon à Thorigny sont :

- **La diversification des habitats aquatiques pour augmenter la biodiversité présente dans le tronçon restauré.**

Les habitats aquatiques ou terrestres sont le siège de la biodiversité. La destruction ou leur homogénéisation conduisent systématiquement à la disparition de toute ou partie des espèces, et de la biomasse.

La disparition de biodiversité entraîne un effondrement de la chaîne alimentaire, jusqu'aux espèces emblématiques que sont les poissons et la truite commune en particulier. La diversification des habitats permettra à la biodiversité de se redévelopper en qualité et en quantité.



Une gammare

A défaut de retrouver une biodiversité importante, il est possible que l'on observe le retour d'une biomasse plus importante, notamment avec les gammare (petits crustacés d'eau douce) et les larves d'odonates (larves de libellules).



Une odonate libellule

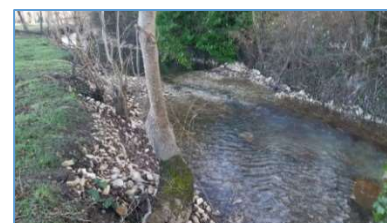
La diversification des écoulements a consisté à la mise en place de profonds, de radiers, de méandres, d'un plat lentique (zone de faible courant) et d'un plat courant. Ces différents faciès d'écoulement permettront à l'avenir de conserver une lame d'eau plus attractive pour la faune et la flore aquatique. Cela permettra également de favoriser l'effet auto-épurateur du cours d'eau.

- **La réhausse de fond pour améliorer la résilience hydrologique de la nappe alluviale (nappe superficielle) d'accompagnement du cours d'eau.**

Le surcreusement des cours d'eau entraîne une vidange rapide de la nappe alluviale, favorisant aussi l'augmentation des débits lors des crues, avançant la survenance et allongeant la durée des périodes d'étiage (basses eaux) dans la saison, entraînant même des assècs récurrents.

La réhausse de fond du lit du cours d'eau à Thorigny doit permettre un effet bloquant concernant l'effet drainant préexistant, et entraînant une remise en charge de la nappe d'accompagnement plus longue dans la saison de la nappe à l'amont du tronçon ciblé. Cela contribuera déjà un petit peu à la prévention des inondations en permettant à la rivière de s'étaler dans son lit majeur.

En l'état, il n'est pas attendu de miracle concernant le peuplement piscicole, ce projet est encore trop isolé pour pouvoir provoquer un fort redéploiement de la biodiversité aquatique. Mais c'est un début, un premier chantier sur le Mignon, qui en appellera de nombreux autres, de ce type ou plus ambitieux encore selon les opportunités rencontrées et le bon vouloir de chacun.



## VIVRE ENSEMBLE

### Les déjections canines

**Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux...** A l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines de son animal, sur le domaine public communal.

En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe. L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de la Mairie qui est « responsable de la salubrité publique ».



#### Références légales

**Article 2 -1 de l'arrêté municipal de la commune de Val du Mignon n° AT 2021-80 en date du 24 novembre 2021** prescrivant l'entretien des voies publiques :

*Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.*



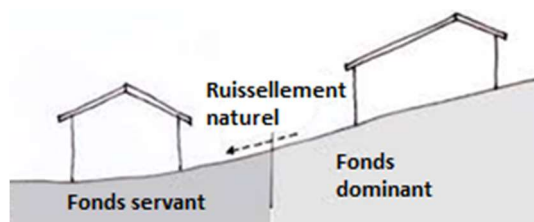
### Article R.632-1 du code pénal :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des **déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.



## Gestion des Eaux Pluviales

Les propriétaires sont responsables de la gestion des eaux pluviales sur leur propriété. Ils ne peuvent pas aggraver l'écoulement naturel des eaux et en particulier les rejeter chez leurs voisins (même par l'intermédiaire d'une voie publique).



Les fonds inférieurs (fonds servants) sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés (fonds dominants) à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. Les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations ne peuvent être assujettis à aucune aggravation de la servitude d'écoulement (**articles 640 et 641 du Code Civil**).

Il est **possible d'effectuer des rejets des eaux pluviales** vers le domaine public mais à condition

- qu'elles proviennent d'un toit,
- Qu'elles soient canalisées par des gouttières et des tuyaux de « descente » en bon état.

Les gouttières et descentes défectueuses, voire inexistantes, provoquent des abats d'eau par temps de pluie sur la voie publique.

Cette situation est dangereuse pour la circulation, tant pour les piétons que les véhicules. Elle engage non seulement la responsabilité civile des propriétaires (articles 1240 à 1242 du Code Civil), mais aussi la responsabilité pénale qui pourrait être recherchée notamment en cas d'accident (articles 221-6, 222-19 et 223-1 du Code Pénal).



## Info Ecole

L'inscription des enfants, nés en 2019, pour la rentrée de septembre prochain, doit être faite courant mai. Merci de vous rapprocher du secrétariat de la mairie afin de retirer votre dossier d'inscription. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr) ou au **05.49.04.85.16**.

### MAIRIE DE VAL DU MIGNON

Place Pierre Rousseau - USSEAU  
79210 VAL DU MIGNON  
Tél. : **05.49.04.85.16**  
Courriel : [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr)  
Site : [www.mairie-valdumignon.fr](http://www.mairie-valdumignon.fr)

Retrouvez-nous sur



### HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

**USSEAU :** Lundi => 10h à 12h  
Mardi / Mercredi => 15h à 18h  
Vendredi => 10h à 12h  
**PRIAIRES :** Vendredi => 15h à 18h (sem. paire)  
**THORIGNY /M.:** Mardi => 10h à 12h30 (sem. paire)

Siège : Mairie Val-du-Mignon – Tél : 0549048516 – Email : [secretariat@mairie-valdumignon.fr](mailto:secretariat@mairie-valdumignon.fr)

Directrice de publication : M-Christelle BOUCHERY – Rédactrice en chef : Monique GRATALOUP – Composition : Cyril CHAT – Crédits photos et rédacteurs : M-Christelle BOUCHERY, Monique GRATALOUP, Myriam LIXON, Jocelyne CONSTANTIN, Pascal WIERZBICKI, Cyril CHAT, Aurélie MACE-THUAULT